

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-10

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie des institutions de prévoyance

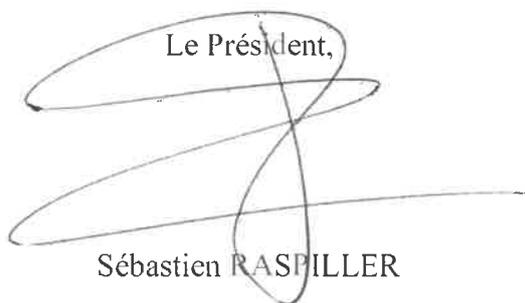
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 20 mars 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le ~~25~~ mars 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER